

Echelle de la macroforme (urbaine)

Donner une définition exacte de l'urbanisation s'avère une tâche ardue car ce processus, long dans l'histoire, dont les origines remontent à la présence de l'homme sur terre possède plusieurs facettes convergentes et quelques fois même antagonistes.

Chombon G. la décrit comme « le mouvement résultant d'instinct ou des réactions des hommes qui les firent se réunir, se grouper, s'agglutiner en des lieux précis, pour des raisons variées et parfois contradictoires » (Chombon G. 1975, P7)

Ce sont donc les besoins naturels de l'homme qui l'ont poussé à intervenir sur l'espace naturel (Douglas I. 1983): se loger, travailler mais aussi son besoin inné à vivre en communauté sont des facteurs qui ont donné lieu peu à peu à une forme de bâti aggloméré qui a pris progressivement au fur et à mesure que ces besoins grandissent l'aspect d'une ville où la croissance est assurée, notamment, par l'extension des zones d'habitat ou d'industrie transformant ainsi les terres agricoles environnant l'agglomération (Noel M. 1975).

Du fait on pourrait considérer l'urbanisation comme un processus « d'artificialisation »¹ progressif et irréversible² de l'espace naturel.

C'est au XXe siècle que les effets pervers de l'urbanisation sous ses aspects planifiés et spontanés se font ressentir (Douglas I. 1983, Pigeon P. 2007), la révolution industrielle de la fin du XIXe siècle a entraîné une mutation du rapport de l'homme avec l'environnement qui devient à l'aube du XXe siècle un rapport de domination « la mainmise de l'homme sur la nature » (Hilpert T. 2004, P23) à des fins de développement et de croissance continus.

Même si on reconnaît différentes tentatives de délimiter et de régulariser l'extension des villes, le bétonnage anarchique continu à absorber l'espace environnant pour répondre à une pression de plus en plus croissante en développement urbain (Talret J. 1985).

Ce phénomène de « bétonnage » (Talret J.1985, P9) est accentué par l'explosion démographique qui est perçue comme le principal moteur de l'urbanisation dans les pays du tiers monde (Santos M. 1971). Ceci a engendré un "brouillage de limite entre ce qui est

¹ Terme employé par beaucoup d'auteurs tel que : (Talret J. 1985, P9), (Dubois-Taine G.Chalas Y. 1998, P134).

² Nombres d'auteurs se sont mis d'accord sur le caractère irréversible de l'urbanisation dont (Talret J. 1985, P9) et (NOEL M.1975, P143)

urbain et ce qui est rural" (Pigeon P. 2007, P75); et l'urbanisation s'avère désormais de plus en plus destructrice de l'environnement naturel qui est le « milieu-support » (Tarlet J. 1985, P10) de toute opération d'aménagement urbain.

La dichotomie urbanisation/environnement est présentée fréquemment comme problématique (Douglas I. 1983, Pigeon P. 2007).

Toutefois la corrélation négative entre les soucis environnementaux et l'artificialisation de l'espace a entraîné une sorte de prise de conscience des conséquences de cette dernière (Douglas I. 1983) ce qui justifie l'engouement de la communauté internationale à la fin du XXe siècle pour la question environnementale³. Ceci marque l'actualité des discours sur la ville où nombres de spécialistes de différentes sphères s'y attardent surtout qu'au Sud comme au Nord les villes se trouvent confrontées à des problèmes plus au moins similaires qui nécessitent une prise en charge immédiate (Douglas I. 1983, Pigeon P. 2007).

Dans ce contexte on note l'apparition de nouvelles disciplines qui s'intéressent de près aux effets pervers de l'urbanisation sur l'espace naturel tel que l'écologie urbaine qui s'impose comme discipline à caractère théorique tentant de croiser les approches urbaines et écologiques de l'espace (Berdoulay V. Soubeyran O. 2002), ou la planification écologique qui essaye de mettre en place un aménagement de l'espace plus soucieux du milieu écologique (Tarlet J. 1985).

La nouvelle situation implique également l'apparition d'un nouveau lexique définissant des outils théoriques et quelquefois empiriques par lesquels on tente de décrire la situation ou même de remédier aux maux dont souffre la ville suite à l'urbanisation galopante (Chombon G. 1975) du siècle précédent qui se répercute sur différents secteurs de la vie humaine : sociale, économique et environnementale ; ainsi surgit le concept de «durabilité» qui vient stigmatiser le caractère non durable d'une urbanisation jugée pathologique qui risque de priver les générations futures du privilège de vivre dans un environnement plaisant (Pigeon P. 2007).

Toutefois le souci de prendre en compte l'environnement naturel dans le processus d'urbanisation apparait dans les principes de la « ville durable » qui se présente tel un «croisement de la ville et du développement durable » (Berdoulay V. Soubeyran O. 2002, P24) et s'impose comme alternative à la ville émergente dont le but est de réduire

³ Nombres d'auteurs ont cité ce point tel : Pigeon P. (2007), Berdoulay V. Soubeyran O. (2002).

l'emprunte écologique de l'urbanisation; Boyer J-c. (1999), souligne qu'une ville durable « utilise moins de carburants fossiles et de matières premières rares, pollue moins et ne menace pas la biodiversité » (Pigeon P. 2007, P 147) ce dernier point se présente comme étant un volet très important de la protection de l'environnement ;

A l'ère du développement durable apparaît la gestion de « l'espace protégé » qui est « une zone spécialement consacrée à la préservation de la diversité biologique et des ressources naturelles qui y sont associées »⁴ est au cœur des préoccupations contemporaines.

La nouvelle charte d'Athènes, stipule que : « Trouver les moyens financiers pour la mise en valeur et la protection des espaces naturels et de la biodiversité est une tâche importante à accomplir. Le besoin d'un environnement durable nécessite aussi une gestion attentive de l'espace ».

Dans cet esprit Pigeon P. (2007), se référant à la multiplication des espaces protégés qu'il considère comme des mutations environnementales à petites échelles dans l'arc Alpin en 2002 écrit: « il est aisé de démontrer que les politiques de protection environnementale prolifèrent. L'évolution souligne ses liens avec une urbanisation perçue comme problématique à toutes les échelles, ne serait ce qu'avec la volonté de réglementer les activités récréatives, tourisme et loisir et leurs accompagnements fonciers (Eberhart et Frantz, 2002). Il ne s'agit bien sur pas d'une spécificité européenne montagnarde. Les politiques dites de protection se retrouvent en Amérique du nord comme le démontrent notamment les travaux d'Héritier (2001), mais aussi dans les pays du Sud. A Madagascar leur mise en œuvre les place au cœur des conflits d'utilisation territoriale" (Pigeon P. 2007, p128).

Il apparaît donc que dans des espaces aussi sensibles, l'urbanisation devrait se faire dans un esprit de réconciliation de l'homme avec la nature. Elle ne devrait plus être fortuite tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable dont la régie est confiée à des agendas 21 locaux garantissant ainsi leur gestion dans de véritables plans d'actions et assurant une conciliation entre ville et environnement dans le but d'atténuer les inquiétudes.

⁴ La loi 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Problématique :

De nos jours, les impacts de l'urbanisation sur l'espace naturel se font ressentir ; la croissance spatiale des villes est de plus en plus porteuse de facteurs de dégradation aux milieux naturels car la ville est un système ouvert qui est en perpétuelle interaction avec son environnement naturel (Douglas I. 1983), elle s'appuie sur celui-ci dans son approvisionnement et dans ses rejets aussi, de même, il est un milieu support pour son éventuelle extension, ce qui compromet sa sauvegarde.

Cette question s'avère plus virulente lorsqu'il s'agit d'un milieu à écosystème fragile, les dégradations peuvent être plus graves et irrattrapables.

La ville d'El-Kala s'inscrit parfaitement dans ce dilemme, opposant le milieu naturel à écosystème fragile et l'artificialisation de l'espace pour des besoins en développement urbain, cette petite ville de l'extrême Est du littoral algérien, se niche dans un parc national qui contient des espèces faunistiques et floristiques d'une extrême rareté ce qui lui a valu de figurer parmi les zones protégées les plus prestigieuses du Bassin Méditerranée. La création du parc en 1983 par le décret n° 83-462 du 23 juillet 1983 marque l'adhésion de l'Algérie à l'action internationale de protection des zones humides, deux espaces du PNEK (le lac Tonga et lac Oubeira) ont été inscrits sur la liste RAMSAR⁵.

En 1990, le site est inscrit par l'Unesco sur sa liste des réserves de la biosphère.

C'est donc au sein de cet espace dont la préservation est d'envergure nationale et internationale qu'évolue El-Kala, à partir d'un processus de croissance urbaine et d'extension spatiale qui ne semble pas être soumis au contrôle.

Dans ce dilemme entre sauvegarde de la nature et croissance urbaine; comment s'organise le développement spatial de la ville d'El-Kala ? A quel rythme ? Tient t-il compte des secteurs protégés environnants ?

Sur le même plan le décret n° 83-458 du 23 juillet 1983, fixant le statut type des parcs nationaux, stipule dans l'article 3 que l'un des objets des parcs nationaux reste « la préservation de ce milieu contre toutes interventions artificielles...susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ».

⁵ La Convention de RAMSAR est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

Dans cet esprit et pour assurer la sauvegarde du parc l'article 4 du même décret divise les secteurs du parc national en quatre classes, selon le degré de sensibilité de chacun, de la manière suivante :

- la classe dite réserve intégrale comprenant des ressources à caractère unique ou particulier, est celle qui mérite une attention spéciale,
- la classe dite primitive ou sauvage où sont interdites toutes constructions de routes d'ouvrage ainsi que toutes autres transformations susceptibles d'altérer l'ambiance naturelle,
- la classe dite à faible croissance est celle où quelques transformations peuvent être réglementées,
- la classe dite tampon sert à protéger la zone primitive ou sauvage et la zone à faible croissance. Elle peut servir de lieu de camping.
- La classe dite périphérique sert de lieu à toutes formes de construction, cette classe peut être traversée par des routes importantes.

D'après le décret susvisé les zones pouvant subir plus au moins une artificialisation de leur milieu naturel sont la zone à faible croissance et la zone périphérique ; cependant à El-Kala la forme de développement spatial actuelle de la ville tend à mener la croissance vers les zones où toute intervention urbaine est prohibée à savoir, la zone primitive et la zone tampon.

Dans l'opinion générale⁶, le développement de la ville d'El Kala renvoie à une urbanisation conflictuelle, où s'affrontent deux types d'acteurs : les concepteurs du développement de la ville qui ne semblent pas s'écarter du modèle global d'urbanisation, pourtant inapproprié. Ils s'opposent aux gestionnaires du parc dont la mission est de le sauvegarder.

Au-delà de cette opinion, quel diagnostic pouvons-nous établir pour rendre compte d'un état des lieux relatif aux atteintes du milieu par l'urbanisation ? Quels compromis sont nécessaires pour un parc habité ?

Au-delà du discours médiatique, que faut-il retenir pour aborder cette question d'enjeu ? Quelle entrée est à privilégier ?

⁶ Voir Annexe 1

La dimension urbanistique, inscrite dans les nouvelles préoccupations environnementales nous a semblé incontournable car nous pouvons y inscrire les questions pertinentes qui nous préoccupent : comment pouvons-nous qualifier le modèle urbanistique par lequel se réalise le développement spatial de la ville d'El-Kala ? À quelle situation conduit-il vis à vis de la sauvegarde du parc ?

Si le développement spatial de la ville d'El Kala semble s'aligner sur le modèle standard (zoning) observé dans d'autres environnements en Algérie qui ne nécessitent pas de précautions, quelles formes urbaines le révèlent ? N'y aurait-t-il pas au sein du tissu où apparaissent les signes de la forme compacte des éléments de références particuliers dans cette ville pour réajuster le développement spatial dans une perspective d'urbanisation moins compromettante pour le PNEK ?

Hypothèses :

1. La situation dans laquelle évolue la ville d'El-Kala peut s'expliquer par:

- L'absence de mobilisation des acteurs de l'urbanisation autour d'une stratégie de préservation de l'équilibre du milieu dans cet espace et d'études qui définissent une occupation adéquate du sol
- L'approche des concepteurs de l'espace urbain, relevant du zoning qui va à l'encontre de l'urbanisation précautionneuse ici exigées.

2. Les processus d'urbanisation ainsi enclenchés sont en contradiction avec les impératifs de protection du parc national (PNEK). Face aux nouvelles dynamiques de développement, ces processus vont s'accélérer et les risques environnementaux dont ils sont porteurs risquent de s'exacerber à l'avenir.

3. Le déficit de conception dans la production des espaces bâtis pour répondre aux besoins de croissance de la ville est décelable à partir des formes urbaines inadéquates. Ce déficit conduit à l'usage irrationnel des éléments du milieu : artificialisation à outrance par surdensification du bâti au sein de la ville et expansion au détriment des espaces agricole et forestiers.

Méthodologie de travail :

Le processus d'urbanisation dans un espace littoral accueillant un parc national aussi important que celui d'El-Kala renvoie en quelque sorte à un conflit opposant la sauvegarde du milieu aux formes de production de l'espace. Nous considérons que le croisement entre la dynamique de l'urbanisation et la problématique environnementale n'est pas séparable d'une réflexion sur la forme urbaine, car « la ville est le lieu qui met diverses fonctions en interrelation, à travers le rapport à l'espace...Ces interrelations sont décisives et se traduisent dans la morphologie –elle-même. » (Rémy J. Voye L. 2003, P8).

Aussi, pour aborder ce sujet, nous avons tenté de développer une approche où sont interrogés les processus (les moteurs) de croissance qui déterminent l'urbanisation, ses rythmes et les formes urbaines par lesquelles elles s'expriment. Ce qui nous conduira à révéler les inadéquations entre ces formes urbaines et les milieux dans lesquelles elles s'inscrivent, progressivement, en adoptant les étapes suivantes :

1. Détecter les enjeux de protection du milieu :

Dans le milieu naturel sensible tel que celui dans lequel évolue la ville d'El-Kala, il est important de connaître les éléments qui le composent.

Il s'agit de présenter les objets physiques, et les attributs non physiques rationnels dont les caractéristiques sont définissables et qui composent le système naturel (Douglas I. 1983), ceci afin de mettre l'accent sur l'importance de cet espace et sur la sensibilité de ses écosystèmes.

La ville sera présentée ensuite en tant que système ouvert en perpétuel interaction avec le milieu naturel, c'est pour cela qu'on insistera sur les atteintes causées par l'urbanisation de la ville à l'environnement naturel (Douglas I, 1983) à travers quelques indicateurs de détériorations tel que les rejets par exemple.

2. Caractériser la dynamique de l'urbanisation :

Pour définir la dynamique de l'urbanisation dans la ville d'El-Kala, nous nous sommes intéressées à deux éléments clés qui sont :

- les processus qui dictent la croissance de la ville en termes statistiques (les besoins : démographiques, économiques), en terme de politique urbaine (promotion administrative de la ville...etc.),
- Les rythmes de croissance qui seront déterminés à travers des dates de référence où d'une période à l'autre on définira dans quelle proportion augmente l'extension de la ville.

On vérifiera aussi s'il ya des processus qui freinent la dynamique d'expansion de la ville.

Le diagnostic recherché relatif à la dynamique de l'urbanisation d'El Kala, ne peut prendre de signification réelle que comparé à des expériences d'urbanisation en contexte de milieu naturel fragile et ou protégé. Le cas qui nous a permis de constituer une grille d'appréciation a été pris dans la région parisienne, il s'agit du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en Ile de France.

3. Détecter les inadéquations urbanisation/préservation à travers formes urbaines et morphogénèses de la ville :

Comme nous l'avons posé en hypothèse, les formes de production du bâti sont responsables des atteintes au milieu au sein de la ville d'El-Kala.

Avant d'entamer l'analyse du cas précis d'El-Kala, on fera un survol de la notion de morphologie et les concepts qui lui sont inhérents pour affirmer la pertinence du choix de la démarche qui consiste à révéler, à partir de la typologie des formes urbaines utilisant pour critère de classification le degré d'artificialisation de l'espace. L'approche par la morphogénèse permettra ensuite de rendre compte des processus d'évolution vers l'artificialisation et d'en révéler le risque qu'elle induira dans l'avenir.

Il sera question, donc, de considérer les formes urbaines produites à des étapes clés de l'évolution spatiale et les interpréter par rapport aux atteintes à l'environnement. Cela

revient à rechercher, à travers les séquences de croissance, les étapes charnières qui ont ancré ces atteintes et celles qui les annoncent.

Dans cette optique, l'analyse basculera à travers plusieurs échelles :

Echelle de la macroforme (urbaine) : cette échelle nous permettra de considérer la ville dans sa macroforme c'est à dire la forme générale de l'agglomération qui est en générale influencée par l'interaction avec le site (Allain R. 2004), pour dégager les grandes directions qu'a pris l'extension et les situer par rapport aux caractéristiques du milieu qu'elles affectent.

L'analyse évolutive de la macroforme à laquelle nous nous sommes attachées en second lieu nous semble pertinente à plus d'un titre, « dans la mesure où l'on considère la ville comme un système spatiale des logiques sont à l'œuvre impliquant que ce système se comporte de manière à se préserver ou se renforcer à l'intérieur de ses limites ou en les repoussant » (Allain R. 2004, P62). On reviendra ainsi sur chaque étape de l'évolution spatiale de la ville dans sa globalité pour détecter les logiques qui dictent le développement spatial de la ville, pour déterminer avec quelle ampleur se fait l'artificialisation du site et à quel moment de l'évolution, les atteintes au milieu ont pris de l'envergure.

L'échelle des formes urbaines (intra-urbaine) : L'unité du bâti est l'ensemble d'édifices qui s'individualisent au sein de la macroforme, il faudra donc pénétrer au sein de cette dernière afin de déceler les différentes formes urbaines qui en se juxtaposant l'une à l'autre donne la forme générale de l'agglomération, ceci nous ramènera à caractériser les types d'occupation du sol et les types du bâti en références aux formes qui découlent de la croissance spatiale en général, pour pouvoir juger quelles sont les formes les plus porteuses de facteurs de dégradation du milieu.

Un aperçu sur la morphogenèse des formes urbaines les plus agressives nous informera sur le processus de création de ses formes ainsi que des périodes historiques où la pression sur le milieu naturel a commencé.

Objectifs :

Les éléments saillants qui apparaîtront dans chaque partie de la recherche seront utilisés pour rendre compte de la manière dont se fait l'urbanisation dans la ville d'El-Kala, ce qui revient à établir un diagnostic de la conception des espaces bâtis qui se multiplient pour répondre aux besoins de croissance de la ville. Il s'agira donc d'interpréter les formes produites dans leurs interactions avec le milieu.

Il ne s'agira nullement de proposer des plans d'urbanisme pour le développement de la ville mais on envisagera de déterminer une nouvelle manière d'aborder la problématique du rapport de la ville à l'environnement à la lumière du constat de dégradation de ce dernier tout en proposant une alternative aux formes d'urbanisations agressives.